

**VOTRE DOSSIER DE DEMANDE D'ACCÈS EN LICENCE
TROISIÈME ANNÉE, MENTION SCIENCES DE LA VIE
Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles –
Préparation aux concours B**

EN 3 ÉTAPES

1/ **Imprimez et lisez** attentivement le présent document (p 1 à 7)

2/ **Connectez-vous** pour candidater sur l'application « **E-candidat** » du **14 mai au 21 juin 2019** sur laquelle vous aurez de nombreux **renseignements à saisir** (vous aurez besoin, si vous en avez un, de votre numéro INE/INES/BEA, 11 caractères, figurant, entre autres, sur votre relevé de notes du brevet des collèges ou du baccalauréat).

Lien vers E-candidat : <https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat>

3/ **Renseignez** très précisément le formulaire sur **E-candidat**, **imprimez la totalité du dossier**, ajoutez la page 2 du présent dossier, réunissez les pièces justificatives demandées sur E-candidat, et **envoyez le tout**, en lettre suivie ou en recommandé avec accusé de réception, à l'adresse indiquée sur E-candidat, au plus tard le :

24 JUIN 2019

Cachet de la poste faisant foi

Les dossiers reçus ultérieurement seront traités au cas par cas.

MERCI DE VOTRE ATTENTION



MINISTÈRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR ET DE LA RECHERCHE

UNIVERSITÉ DE BOURGOGNE

UFR Sciences de la vie, de la Terre et de l'Environnement

INSTRUCTIONS POUR LE DOSSIER D'ACCÈS

LICENCE 3 SCIENCES DE LA VIE

parcours Cycle Universitaire Préparatoire aux Grandes Ecoles –

Préparation aux concours B

Domaine SCIENCES, TECHNOLOGIES, SANTÉ

Date limite de renvoi du dossier : 24 JUIN 2019

NOM : NOM de jeune fille :

Prénoms :

Les enseignements communs de ce parcours sont mutualisés et seront : soit ceux de Biologie Cellulaire et Physiologie soit ceux de Biochimie Biologie Moléculaire.

Merci d'indiquer votre choix (un changement pourra éventuellement être étudié à la rentrée en concertation avec l'enseignant).

Biologie Cellulaire et Physiologie (BCP) Biochimie – Biologie Moléculaire (BBM)

Avez-vous interrompu vos études depuis votre baccalauréat ? Oui Non

Si oui, de quelle date à quelle date ?

Etes-vous actuellement en emploi ? Oui Non

Précisez (quotité de travail, nom et adresse de l'employeur, dates du contrat) :

Etes-vous actuellement demandeur d'emploi ? Oui Non

Acceptez-vous, si la commission pédagogique l'estime nécessaire et sur sa proposition, de vous réorienter dans un autre parcours de L3 ou en L2 ? Oui Non

Vous accepteriez d'être réorienté(e) éventuellement en :

- L3 Biologie des Organismes Oui Non
- L3 Biologie Cellulaire et Physiologie hors CUPGE Oui Non
- L3 Biologie Générale, Sciences de la Terre et de l'un. Oui Non
- L3 Biochimie Biologie Moléculaire hors CUPGE Oui Non
- L3 Sciences de la Terre (ST) Oui Non
- L2 Sciences de la vie (parcours imposé par la commission) Oui Non
- L2 Sciences de la terre Oui Non
-

CETTE PAGE DOIT ÊTRE IMPRIMÉE ET RENVOYÉE PAR COURRIER POSTAL AVEC LE RESTE DU DOSSIER SAISI SUR E-CANDIDAT, EN LETTRE SUIVIE OU EN RECOMMANDÉ AVEC AR

CANDIDATURE EN L3 SCIENCES DE LA VIE (parcours CUPGE) - 2019 / 2020
QUESTIONS FRÉQUENTES SUR VOTRE DOSSIER

MA CANDIDATURE		
1. Qu'est ce que ce dossier ?	Un dossier d'INSTRUCTIONS à conserver (et non une inscription définitive)	Les modalités d'inscription définitives seront envoyées par mail en cas d'acceptation dans la filière
2. Où est le dossier de candidature en lui-même ?	En ligne sur l'application E-candidat.	https://ecandidat.u-bourgogne.fr/ecandidat
3. Que dois-je faire de ce dossier d'instructions et du dossier de candidature E-candidat ?	<ul style="list-style-type: none"> - Conserver les instructions - Renvoyer le dossier édité depuis E-candidat, accompagné de la p. 2 de ce dossier d'instructions et des pièces justificatives 	Renvoi obligatoire en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION
4. Où renvoyer mon dossier E-candidat ?	Réunissez le dossier E-candidat, la page 2 du dossier d'instructions et toutes les pièces justificatives, puis envoyez à l'adresse ci-contre :	Université de Bourgogne UFR SVTE Scolarité / L3 CUPGE 6 bd Gabriel 21000 DIJON
5. Je suis sur place, puis-je déposer mon dossier au lieu de l'envoyer ?	Oui. Vous pouvez le déposer à la scolarité aux heures d'ouverture du bureau (8 h/12 h – 13 h 30/17 h).	Il vous sera remis un reçu prouvant le dépôt de ce dossier. NE JAMAIS LE LAISSER À LA LOGE D'ACCUEIL OU AILLEURS.
6. Quelles sont les dates importantes ?	<ul style="list-style-type: none"> - Ouverture du serveur E-candidat pour cette filière : 14 MAI 2019 - Fermeture du serveur E-candidat le 21 JUIN 2019 - Date limite d'envoi des dossiers par courrier : le 24 JUIN 2019 à minuit 	<p>Aucune candidature ne pourra être saisie avant cette date</p> <p>Aucune candidature ne pourra être saisie sur E-candidat ou acceptée après cette date, même si le dossier d'instructions est encore disponible sur le site de l'UFR</p>
7. Quelle est la capacité d'accueil de la L3 CUPGE ?	La capacité d'accueil est de 30 étudiants	
8. Quel parcours faut-il avoir suivi pour accéder en L3 SV – CUPGE ?	<ul style="list-style-type: none"> - Une L2 SV option PCB (UE 9 validée) à l'uB et 12/20 de moyenne générale - Une L2 SVT et 12/20 de moyenne générale obtenue dans une autre université (accès sélectif) - Une CPGE biologie - Autre filière : étude au cas par cas 	Si le nombre de demandes d'entrée en L3 SV - CUPGE est supérieur à la capacité d'accueil, une liste complémentaire POURRA être prévue, qui évoluera en fonction des confirmations dans la liste principale.
9. J'ai suivi un autre parcours	- Ces prérequis sont ceux	Les candidatures seront

que ceux présentés en question 7, mon dossier sera-t-il étudié ?	garantissant les meilleures chances de réussite aux concours B	étudiées au cas par cas.
10. Quelles pièces justificatives joindre ?	La liste de toutes les pièces justificatives à joindre figure sur le dossier E-candidat que vous allez éditer. UNIQUEMENT DES PHOTOCOPIES EN NOIR ET BLANC. JAMAIS D'ORIGINAUX.	ATTENTION, vérifiez bien toutes vos pièces avant d'envoyer. NOUS SAVONS QUE VOUS NE DISPOSEZ SOUVENT PAS DE VOTRE RELEVÉ DE NOTES DU S4 DE LA L2 AU MOMENT DE LA CANDIDATURE. Envoyez votre dossier sans ce relevé, vous nous l'adresserez dès que possible, toujours en lettre suivie ou en recommandé.
11. J'étudie à l'uB, en L2 de SCIENCES DE LA VIE. Dois-je faire un tel dossier pour accéder en L3 CUPGE ?	Oui, OBLIGATOIREMENT car l'option est spécifique et à capacité d'accueil limitée . En cas de refus dans ce parcours et si vous obtenez votre L2 à l'uB, votre accès sera de droit en L3 dans un autre parcours, vous n'aurez qu'à vous réinscrire depuis votre ENT, en juillet.	
12. J'étudie à l'uB, mais en DUT, médecine ou en cycle licence à l'UFR Sciences et Techniques ou ailleurs. Dois-je faire un tel dossier pour accéder en L3 sciences de la vie parcours CUPGE ?	Oui, obligatoirement.	ATTENTION, la fourniture de vos relevés de notes est obligatoire.
13. Je suis de nationalité étrangère et je n'ai validé que des diplômes à l'étranger. Puis-je candidater via E-candidat ?	NON. Les étudiants internationaux n'ayant validé aucune année d'études supérieures en France, doivent respecter la procédure des Relations Internationales. Aucun dossier E-candidat avec ces caractéristiques ne sera étudié.	http://ub-link.u-bourgogne.fr/etudiants-internationaux/venir-a-titre-individuel.html
SUIVI DE MA CANDIDATURE		
14. J'ai envoyé mon dossier dans les temps. Et ensuite ?	La scolarité indiquera dans E-candidat la bonne réception du dossier. Puis patientez, la décision concernant votre demande sera saisie sur e-candidat dès que possible, après la fin de la campagne.	Vous recevrez un mail automatique de E-candidat vous confirmant l'arrivée de votre dossier
15. J'ai envoyé mon dossier en	La scolarité n'accusera pas	L'envoi en LETTRE SUIVIE

lettre simple. Quelle conséquence ?	réception, et ne répondra pas à une éventuelle demande par mail ou téléphone.	<u>ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION est obligatoire.</u>
16. J'ai envoyé mon dossier il y a plusieurs jours, et je n'ai toujours pas reçu de mail de confirmation de réception via E-candidat. Pourquoi ?	La scolarité gère plusieurs centaines de dossiers. Soyez patients... Les relances par mail ou téléphone ne font que retarder la gestion des dossiers.	L'absence de confirmation 3 semaines après votre envoi doit cependant vous inquiéter. Dans ce cas, contactez-nous : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
17. J'ai envoyé mon dossier après la date limite. Quelle conséquence ?	La commission décide ou non d'étudier le dossier en fonction des candidatures déjà traitées. Aucune garantie ne peut vous être fournie.	DATE LIMITE D'ENVOI : 24 JUIN 2019. POUR UNE RÉPONSE PLUS RAPIDE, N'ENVOYEZ PAS VOTRE DOSSIER À LA DERNIÈRE MINUTE
18. Quand aurai-je une réponse ?	Le jury se tiendra début juillet. Les résultats seront communiqués aux candidats via E-candidat. Soyez patients...	Une réponse vous sera envoyée par mail début juillet 2019.
19. Si je suis admissible, dois-je m'attendre à un entretien oral ?	Non, le recrutement en L3 sciences de la vie CUPGE ne prévoit pas d'entretiens. Les admissions sont toujours prononcées sous réserve de validation du titre d'accès légal (L2, BTS, DUT ou autre diplôme bac + 2)	S'il manque des informations, le responsable de filière vous contactera.
20. J'ai une question concernant mon dossier. Puis-je téléphoner ?	NON. La scolarité ne répond à aucune question au téléphone (saturé à cette période, les appels retardent la gestion des dossiers).	Conservez ces consignes, la plupart des réponses y figurent. En cas de problème spécifique, vous pouvez envoyer un mail : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr
21. Je viens de recevoir mon dernier relevé de notes de l'année en cours, et mon attestation de réussite. J'attends la rentrée pour les apporter ?	NON. Dès que vous êtes en possession de votre dernier relevé de notes (le plus souvent : S4 de la licence 2/BTS/DUT en cours), vous devez nous en adresser une copie AINSI QUE CELLE D'UNE ATTESTATION DE RÉUSSITE (1) éditée par votre université ou établissement (même pour les étudiants de l'uB).	Envoyez le tout en LETTRE SUIVIE ou en RECOMMANDÉ AVEC ACCUSÉ DE RÉCEPTION OBLIGATOIREMENT, ou déposez-le à la scolarité.
22. J'ai été admis(e) dans la filière, que dois-je faire ?	- Si vous avez reçu un mail vous informant de votre admission en L3 SV parcours CUPGE, vous devez impérativement CONFIRMER VOTRE SOUHAIT DANS E-CANDIDAT AVANT LE	Au-delà du 13 juillet, les étudiants qui n'auront pas confirmé <u>seront démissionnés d'office</u> et leur place attribuée à un autre étudiant.

	<p>13/07/2019.</p> <p>- Si vous êtes extérieur à l'uB, vous devez demander à votre université actuelle un transfert de votre dossier administratif vers l'uB</p>	<p>Transferts : voir ici http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/scolarite/transferts.html</p>
23. J'ai été admis dans une autre formation, que dois-je faire ?	<p>Retournez sur E-candidat pour saisir un désistement. Si vous n'y avez plus accès, informez le secrétariat de votre renonciation.</p>	<p>Connectez-vous sur E-candidat ou envoyez un mail à : scolarite-ufrsvte@u-bourgogne.fr</p>
24. Comment finaliser mon inscription administrative définitive ?	<p>Avec l'avis d'admission, vous recevrez dans le mail des consignes pour vous connecter à l'application d'inscription web. Si vous êtes déjà étudiant de l'uB, la réinscription se fera depuis votre ENT. Dans les deux cas, le serveur d'inscription ouvrira du 8 juillet 2019 à 14 h jusqu'au 21 juillet 2019 à 14 h puis rouvrira le 26 août 2019 à 14 h pour les nouveaux arrivants à l'uB qui ne se seraient pas encore inscrits en juillet. Tous les étudiants doivent s'inscrire au plus tard la veille de la rentrée.</p>	<p>Munissez-vous d'une carte bleue pour payer votre inscription en ligne.</p> <p>Si vous êtes boursier(e), pensez à constituer un dossier de bourse par département où vous candidatez, en détaillant les filières souhaitées, afin de ne pas retarder la prise en compte de votre bourse en cas d'admission.</p>
25. Quand aura lieu la rentrée ?	<p>La rentrée de la L3 SCIENCES DE LA VIE aura lieu le 3 septembre 2019 (date, heure et lieu à reconfirmer sur le site de l'UFR). LA PRÉSENCE DE TOUS LES ÉTUDIANTS EST OBLIGATOIRE CE JOUR-LÀ.</p>	<p>Les emplois du temps seront accessibles sur l'Espace Numérique de Travail (ENT) de chaque étudiant une fois son inscription administrative payée. Aucun autre affichage d'emploi du temps n'aura lieu.</p>

Informations sur la vie étudiante et la scolarité :

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/documents-a-telecharger.html>

Rubrique « infos pratiques »

<http://ufr-svte.u-bourgogne.fr/images/stories/pdf/Doc-telechargeables/livret-accueil.pdf>

Lien vers la fiche filière de la L3 CUPGE :

<http://www.u-bourgogne.fr/images/stories/odf/licence/ff-sciences-vie-l3.pdf>

(1) Il est rappelé dans la circulaire n° 2006-202 du 8/12/2006 que la délivrance d'une attestation de réussite au diplôme doit être fournie trois semaines au plus tard après la proclamation des résultats aux étudiants qui en font la demande. **Cette attestation sera exigée par nos services.** Source :

<http://www.education.gouv.fr/bo/2006/47/MENS0603037C.htm>

<http://www.education.gouv.fr/botexte/bo000309/MENS0000500C.htm>

Vous pouvez **EXIGER** cette attestation auprès de votre université, même s'il vous faut pour cela faire un recours auprès de la présidence. Contrairement à ce qui est parfois affirmé dans les scolarités, les DEUG (Diplôme d'Etudes Universitaires Générales, délivré en fin de L2), et la maîtrise (master 1) n'ont **pas disparu**. Ces diplômes intermédiaires existent toujours légalement et l'attestation de réussite à ces deux diplômes **NE PEUT PAS VOUS ÊTRE REFUSÉE** au prétexte que l'université où vous l'avez obtenue n'a pas l'« habitude » de les éditer.